



LEADING FROM THE SOUTH

LIDERANDO
DESDE
EL SUR

LE SUD AUX
RÈNES DU
LEADERSHIP

FONDS POUR RENFORCER L'ACTIVISME DES DROITS
FONDAMENTAUX DES FEMMES DANS LE SUD MONDIAL

CONDITIONS GÉNÉRALES

*Il Appel pour la région d'Amérique Latine et des
Caraïbes*

Date limite pour la présentation des propositions:
Lundi 18 février 2019.



Funded by:

Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands

I. Cadre Général

Le Sud Aux Rênes du Leadership (LFS d'après les sigles en anglais) est un fonds créé pour financer et soutenir l'activisme en faveur des droits des femmes dans les pays du Sud pour une période de quatre ans (2017-2020). Il s'agit d'une initiative programmatique conjointe mise en œuvre par quatre fonds des femmes: **Fondo de Mujeres del Sur** - **Fonds des Femmes du Sud** (FMS) en Amérique latine et les Caraïbes¹, le **Fonds Africain pour le développement des femmes** (AWDF) en Afrique et au Moyen-Orient, le **Fonds des Femmes de l'Asie** (AWF) en Asie et le **Forum International des Femmes Indigènes (IIFW-FIMI)** au niveau mondial. Il est financé par le **Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas**.

Le programme consacre **40 millions d'euros** au soutien de l'activisme dirigé par des organisations de femmes qui travaillent pour l'autonomisation politique, sociale et économique, dans le cadre de la politique sur l'égalité entre les sexes et les droits des femmes du Ministère néerlandais des Affaires étrangères et de son programme **Dialogue et Divergence**. Il s'agit d'un fonds féministe qui cherche à contribuer à la réalisation de deux priorités de la **politique néerlandaise de développement** : I) promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, et II) renforcer les organisations de la société civile.

Plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes traversent actuellement une forte crise sociopolitique qui a un impact direct sur l'affaiblissement des démocraties et une régression nette en matière des droits humains, qui se manifeste, entre autres, par la criminalisation et la persécution des activistes, le meurtre des militants, la fermeture d'espaces de participation citoyenne, la politisation de la justice, une élevée violence sexiste, des taux élevés de foeticide / féminicide et l'avancée des fondamentalismes et des groupes anti-droits qui font obstacle au travail des défenseur.e.s des droits et des mouvements des femmes et des féministes et dans la région.

Le Sud Aux Rênes du Leadership se propose, parmi d'autres stratégies, de renforcer les mouvements de femmes dans les pays du Sud par le biais de subventions et du renforcement des capacités, afin qu'elles puissent résister, avoir une incidence sur les politiques publiques, faire face aux rapports inégaux de pouvoir et éliminer l'exclusion, la discrimination, la violence et le traitement inégal. Le Programme met l'accent sur la défense des droits des femmes et l'élimination de la marginalisation et de la discrimination, ce qui met en évidence un fort alignement sur un certain nombre d'objectifs mondiaux des Nations unies, en particulier l'**Objectif du développement durable 5** de l'**Agenda 2030**, sur la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.

Le **Fondo de Mujeres del Sur** (FMS) a été fondé le 12 octobre 2007 par six conseillères féministes de trajectoire reconnue dans la lutte pour les droits humains des femmes. Il a été créé dans le but de

¹ Le FMS est un fonds pour les femmes ayant un mandat sous-régional (Argentine, Uruguay et Paraguay) qui, aux fins de ce programme, travaille au niveau régional (Amérique latine et Caraïbes).

renforcer le mouvement des femmes au niveau sous-régional en Argentine, en Uruguay et au Paraguay. Sa mission est de mobiliser des ressources financières et techniques tant au niveau local qu'international pour renforcer les initiatives des organisations de femmes défavorisées sur le plan socio-économique, culturel et environnemental, en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Le FMS travaille à la promotion des droits sociaux, économiques, culturels et du travail des femmes, des filles et des personnes LGBTI, les droits environnementaux, les droits sexuels et reproductifs, les droits politiques, les droits identitaires et le droit à une vie sans violence.

Le FMS fait partie de [Prospera](#) - Réseau international de Fonds des femmes -, une association qui relie 38 fonds des femmes du monde entier pour promouvoir la philanthropie dans une perspective féministe, à travers diverses alliances de collecte de fonds. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le Fonds des femmes du Sud agit avec le soutien politico-stratégique du **Conseil consultatif de Le Sud Aux Rênes du Leadership**, constitué par des fonds des femmes de la région : le Fonds d'action urgente pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Fonds ELAS du Brésil, le Fonds de l'Amérique centrale des Femmes - FCAM et par les membres du Conseil de direction du Fonds des femmes du Sud.

II. Conditions de l'Appel

Le Sud Aux Rênes du Leadership se trouve à la fin de sa première période de soutiens (2017-2018) et au début de son **deuxième tour de subventions** (période 2019-2020). Dans ce cadre, le Fonds des femmes du Sud est heureux d'annoncer le Deuxième appel à propositions, invitant les groupes, organisations et consortiums dirigés par des femmes à soumettre des propositions de travail novatrices et à fort impact focalisées sur la défense et la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes, qui contribuent à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en particulier de l'[Objectif de développement durable 5 \(ODS5 – Égalité entre les sexes\)](#).

On donnera la priorité aux initiatives des organisations et/ou consortiums dont les propositions contribuent à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale dans le cadre de la **Décennie internationale des afro-descendant.e.s 2015-2024** proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies (RES. AG 68/237)² dont le thème est " Les afro-descendant.e.s : reconnaissance, justice et développement ". En proclamant cette décennie, la communauté internationale reconnaît que les afro-descendant.e.s représentent un groupe spécifique dont les droits humains doivent être promus et protégés. Environ 200 millions de personnes qui s'identifient comme descendant.e.s d'Africains vivent en Amérique.

De même, les initiatives d'organisations travaillant dans des pays en **crise démocratique** où l'intégrité et la vie des défenseurs et des militants sont en danger seront particulièrement prises en compte.

² Cf. <http://www.un.org/en/events/africandescentdecade/index.shtml>

III. Approches principales

Les approches ci-après guident le processus d'accompagnement du Programme **Le Sud Aux Rênes du Leadership**:

- **Droits humains des femmes.**
- **Féminisme, Perspective de genre et autonomisation des femmes.**
- **Diversité et Intersectionnalité.**

IV. Couverture géographique

Il sera financé toute proposition de groupes, d'organisations et de consortiums de femmes qui sont situés et travaillent dans un ou plusieurs des 23 pays d'Amérique latine et des Caraïbes énumérés ci-dessous.

Pour des raisons opérationnelles et d'équilibre géographique dans la sélection des propositions, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sera divisée en trois sous régions:

- a) **Mexique, Amérique Centrale et Caraïbes:** Belize, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Le Salvador, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et Suriname.
- b) **Sous région andine:** Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela.
- c) **Brésil et Conne Sud:** Argentine, Brésil, Chili, Uruguay et Paraguay.

V. Domaines thématiques prioritaires

Domaine thématique 1: Le leadership des femmes, les organismes de représentation et la participation politique.

Domaine thématique 2: Justice économique pour les femmes.

Domaine thématique 3: Violence contre les femmes (VCM).

Domaine d'activité 4: Justice environnementale et changement climatique.

VI. Population ciblée

Une attention particulière sera accordée aux propositions qui démontrent un engagement fort à travailler avec les femmes et les filles confrontées à tout sorte de discrimination dans des positions d'exclusion politique, économique, sociale, culturelle et territoriale. Il peut s'agir, parmi d'autres, des femmes vivant dans l'extrême pauvreté, des paysannes, des indigènes, des noires/de descendance africaine, des femmes rurales, de zones urbaines marginalisées, des migrantes, des travailleuses dans des secteurs précarisés (domestiques, couture ou autres), des handicapées, des femmes atteintes du VIH/SIDA et/ou d'autres maladies de transmission sexuelle, des défenseuses de l'environnement, lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexes (LBTI), des dirigeantes syndicales, des jeunes, etc.

Le FMS encouragera les initiatives dirigées par ces groupes et/ou qui tiennent compte de leur participation et de leurs objectifs. De même, conformément à la Décennie internationale des afro-descendant.e.s (2015-2024), une attention particulière sera accordée aux propositions présentées par des organisations dirigées par des femmes noires ou d'ascendance africaine.

VII. Stratégies admissibles

Il est conseillé d'inclure dans les propositions une ou de plusieurs des stratégies ci-après :

Divergences et résistance, activisme et mobilisation, lobby et advocacy³, reddition des comptes, développement des capacités organisationnelles, campagnes de diffusion et de communication, alliances stratégiques, production de connaissances et apprentissage, etc.

VIII. Organisations admissibles

Aux fins du présent appel, nous avons établi **trois catégories d'organisations** à être sélectionnées: les grandes organisations, les organisations intermédiaires et les consortiums d'organisations de base.

Grandes organisations: Les grandes organisations sont les organisations de la société civile (OSC) dont le budget annuel est égal ou supérieur à 100 000 euros. Elles peuvent être présentées individuellement ou sous la forme de réseaux ou de consortiums. Dans le cas des réseaux et consortiums d'organisations, l'organisation postulante⁴ doit avoir le budget annuel indiqué. Cette exigence ne s'applique pas aux autres membres.

³ On entend par lobby et advocacy les propositions qui comprennent les actions de plaidoyer, d'influence, d'incidence, d'activisme, de défense et de plaidoyer devant les organes de l'Etat à tous les niveaux pour exiger les droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

⁴ L'organisation postulante est principalement responsable de la gestion et de la coordination du projet et des obligations contractuelles.

Organisations intermédiaires: Les organisations intermédiaires sont les organisations de la société civile (OSC) dont le budget annuel est égal ou supérieur à 50 000 euros. Elles peuvent être présentées individuellement ou sous la forme de réseaux ou de consortiums. Dans le cas des réseaux et consortiums d'organisations, l'organisation postulante⁵ doit avoir le budget annuel indiqué. Cette exigence ne s'applique pas aux autres membres.

Consortium d'organisations de base (COB): Les organisations de base peuvent postuler en alliance avec d'autres organisations de base. On entend par organisations de base les groupes ou les organisations de femmes qui travaillent directement avec les acteurs communautaires et qui sont généralement les premières à réagir et à apporter leur soutien en cas de violation des droits (femmes défenseurs des droits humains en première ligne). Cette catégorie comprend les organisations émergentes, les groupes communautaires et les groupes de femmes au sein d'organisations ou de communautés mixtes qui ont généralement de la difficulté à obtenir des fonds internationaux ou locaux, mais qui contribuent de façon importante à la promotion des droits des femmes et des filles au niveau local. Ils doivent disposer d'un budget annuel inférieur à €50 000. La somme du budget des organisations membres du COB doit être supérieure à **€35.000**. Le nombre minimum de membres du consortium doit être de 4 organisations de base.

IX. Exigences et montant des subventions

CATÉGORIE DES ORGANISATIONS			
	GRANDES	INTERMEDIAIRES	CONSORTIUM D'ORGANISATIONS DE BASE (COB)
Situation légale	Elles doivent être légalement enregistrées	Elles doivent être légalement enregistrées.	L'enregistrement légal ne sera requis que pour l'organisation postulante.
	Dans le cas d'un consortium/réseau, cette exigence ne s'applique qu'à l'organisation postulante.	Dans le cas d'un consortium/réseau, cette exigence ne s'applique qu'à l'organisation postulante.	Si aucun membre du COB n'a la personnalité juridique, il peut présenter le parrainage fiscal ⁶ d'une organisation tierce qui

⁵ Op. Cit..

⁶ Un organisme de parrainage fiscal est un organisme allié qui met sa structure (statut juridique et compte bancaire) à la disposition du COB. La direction, la gestion des ressources financières et la mise en œuvre du projet ou de l'initiative seront de la seule responsabilité du consortium.

			en a une.
<i>Budget annuel⁷</i>	Il faut avoir un budget annuel égal ou supérieur à € 100.000	Il faut avoir un budget annuel égal ou supérieur à € 50.000	La somme du budget des organisations membres du COB doit être supérieure à € 35.000
	Dans le cas des réseaux et consortiums, seule l'organisation postulante doit disposer d'un budget annuel égal ou supérieur à € 100.000.	Dans le cas des réseaux et consortiums, seule l'organisation postulante doit disposer d'un budget annuel égal ou supérieur à € 50.000.	Dans les COB, tous les membres doivent avoir un budget annuel individuel inférieur à € 50.000.
<i>Management et composition</i>	L'organisation ou le réseau/consortium doit être composé et dirigé par des femmes.	L'organisation ou le réseau/consortium doit être composé et dirigé par des femmes.	L'organisation ou le réseau/consortium doit être composé et dirigé par des femmes.
			Le nombre minimum de membres du consortium doit être de 4 organisations de base.
<i>Portée géographique de la proposition⁸</i>	Régional ou sous-régional	Régional, sous-régional ou national	Régional, sous-régional, national ou local- communautaire
<i>Durée du projet et budget</i>	Biannuel.	Biannuel.	Biannuel.

⁷ Pour accréditer cette exigence, il sera pris en compte le budget de l'organisation pour les deux dernières années, 2016 et 2017. Au moins l'un des deux doit avoir eu un budget supérieur à celui indiqué. L'organisation doit présenter les bilans ou les rapports financiers qu'elle présente au fisc ou à l'État.

⁸ On entend par **travail régional** l'intervention entre pays de deux sous-régions ou plus ; par **travail sous-régional**, on entend l'intervention dans au moins deux pays ou plus d'une sous-région ; et par travail national, local ou communautaire, le travail dans les frontières d'un pays. On entend par sous-région les trois régions définies dans la section sur la couverture géographique à la page 4 de ces bases.

<i>Expérience</i>	Elles doivent avoir une expérience démontrable d'au moins deux ans dans les domaines prioritaires et auprès de la population ciblée par le présent programme.	Elles doivent avoir une expérience démontrable d'au moins deux ans dans les domaines prioritaires et auprès de la population ciblée par le présent programme.	Le COB doit avoir une expérience de collaboration d'au moins deux ans dans les domaines prioritaires et avec la population ciblée par le présent programme ou faire une alliance ad hoc avec un objectif stratégique clair ⁹ .
<i>Montant maximal de la subvention</i>	Jusqu'à € 130.000 par an - € 260.000 pour deux ans	Jusqu'à € 60.000 par an - € 120.000 pour deux ans	Jusqu'à € 45.000 par an - € 90.000 pour deux ans

X. Propositions non financées

Pour toutes les catégories, il ne sera PAS pris en considération :

- ✓ Les demandes soumises par des organisations, réseaux et mouvements de femmes qui ne sont pas basés et travaillant dans un ou plusieurs des 23 pays d'Amérique latine et des Caraïbes mentionnés ci-dessus.
- ✓ Les demandes soumises par des personnes **particulières** n'ayant aucune affiliation à une organisation.
- ✓ Les demandes présentées par des organisations fondées par des **partis politiques, des organismes gouvernementaux ou des institutions religieuses** ou qui dépendent structurellement ou économiquement de ceux-ci.
- ✓ Les demandes soumises par **grandes ONG mondiales**.
- ✓ Les demandes qui ne focalisent pas son travail sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, ou qui ne soient pas dirigées par des **femmes**.
- ✓ Les demandes visant à **générer des revenus, à fournir des services ou à faire de la charité**. Cela comprend la micro-finance, la formation professionnelle et les soins médicaux. Par exemple : projets productifs, micro-entreprises, micro-crédits, entreprises, fourniture de soins médicaux, entre autres.

⁹ Le formulaire de candidature doit préciser les objectifs du consortium ainsi que le rôle de chacune de ses membres.

- ✓ Les **coûts d'infrastructure**, tels que l'achat de terrains, de propriétés, l'acquisition de locaux à bureaux ou la construction ou la réhabilitation de bâtiments ou de bureaux existants.
- ✓ Les réunions, rencontres, voyages ou participation à des **événements de manière isolée** (les réunions, rencontres, voyages et participation à des événements qui font partie intégrante d'une proposition plus large seront considérés).
- ✓ Les propositions visant à **subventionner des tiers / subventions en cascade**.
- ✓ Les demandes soumises par les **partenaires du FMS** dans l'un de leurs programmes actuels.

XI. Lien pour soumettre une postulation

- ✓ **Lien vers le Formulaire de proposition (Projet et Budget) :** Les organisations souhaitant présenter une demande dans le cadre du présent Appel doivent remplir le **Formulaire de postulation** dans ce [LIEN](#) joindre **les documents requis**.

ATTENTION! Le formulaire électronique, une fois clos, ne permet pas d'enregistrer l'information. En ce sens, il est important que le contenu du formulaire soit travaillé hors ligne (le formulaire Word est disponible sur le site Web du FMS - www.mujiresdelsur.org). Nous vous suggérons de copier et de coller l'information dans le formulaire électronique après avoir rempli la proposition dans le fichier Word et organisé la documentation requise. Le temps de remplissage de l'information, une fois préparée, est d'environ 30 minutes.

Documentation exigée :

- Rapports financiers certifiés/audités (bilan) approuvés par les autorités locales pour les 2 derniers exercices (2016 et 2017). Cela ne s'applique qu'aux grandes organisations et aux organisations intermédiaires (les Consortiums de organisations de base sont exclus).
- Copie du document d'enregistrement légal / du certificat de personnalité juridique et des statuts. S'applique aux trois catégories d'organisations.
- ✓ **Dates limites:** La date limite de dépôt des propositions commence le mercredi **19 décembre 2018** et finisse le lundi **18 février 2019** à 23h59 (heure argentine).
- ✓ **Langue :** Les demandes peuvent être soumises en espagnol, anglais et portugais. Les modalités de cet appel sont également disponibles en français pour une plus ample couverture.

À se rappeler :

- ✓ **Nombre de propositions par organisation postulante :** Il ne sera accepté qu'une demande par chaque organisation. Les demandes multiples provenant d'une même organisation seront automatiquement rejetées. Une même organisation ne peut pas se présenter comme faisant partie d'un consortium ou d'un réseau et en même temps individuellement comme une grande organisation ou une organisation intermédiaire.
- ✓ **Partenaires de Le Sud Aux Rênes du Leadership du premier cycle (2017 - 2018) :** Les grandes organisations et les organisations intermédiaires sélectionnées lors du premier appel (2017) pourront participer seulement dans le cas de se présenter sous la modalité de nouveaux consortiums, réseaux et alliances incorporant de nouvelles organisations partenaires et un autre organisation postulante.
- ✓ **Demandes de renseignements :** Les questions peuvent être envoyées par courriel à liderando@mujeresdelsur.org jusqu'au **7 février 2019**.

XII. Critères d'évaluation des propositions

Les propositions admissibles seront évaluées sur la base de la qualité de la proposition technique et de la cohérence de son attribution budgétaire, étant 100 la note la plus élevée possible, en fonction des critères de sélection suivants:

Critères		Pointage
1	Expérience des organisations	25
2	Qualité et pertinente du projet	60
3	Pertinence et cohérence du budget	15
TOTAL		100

La décision finale, en plus du pointage, tiendra compte des critères d'équilibre géographique et thématique, ainsi que de la promotion des agendas des droits des personnes d'ascendance africaine.

Dans le processus de sélection interviendra l'**Équipe de direction (EE)** et la **Direction du programme Le Sud Aux Rênes du Leadership (FMS)**, le **Conseil consultatif de Le Sud Aux Rênes du Leadership**, un **Comité de référence** et le **Conseil d'administration du FMS**, qui sera responsable pour la prise de la décision définitive.

XIII. Chronogramme

Étape	Date
Publication de l'Appel de propositions du programme de LFS.	19 décembre 2019
Dernier jour où les organisations postulantes peuvent poser des questions et demander des précisions concernant l'Appel.	07 février 2019
Date limite pour l'envoi des propositions.	18 février 2019
Évaluation des propositions et processus de sélection	18 février au 15 avril 2019
Pour contacter avec les organisations sélectionnées par courriel et/ou par téléphone.	16 avril 2019
Signature de l'Accord de coopération avec les organisations sélectionnées. Déboursement de la première subvention.	Du 16 au 30 avril 2019
Mise en œuvre des projets.	Depuis le 1 ^o mai 2019